

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 27

OBJET :

**EGLISE SAINT-JEAN
- RESTAURATION
DES VOÛTES, DES
MURS INTÉRIEURS
ET TRAVAUX DE
RÉSEAUX - PLAN DE
FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL ET
DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-deux,
le : **Lundi 14 février**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2022.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille
NOGUET, M. Jean-Luc PAULHE, Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah
LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON,
M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,
Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Philippe RONDEL,
Mme Lucie CLOUARD et Mme Alexandra BRACQUE.

Absents ou excusés : Mme Nicole GONDOUIN qui a donné pouvoir à
Mme Nelly VIVIEN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir à
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné
pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Thierry PINOT qui a donné
pouvoir à Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE,
M. Stéphane CLOUET M. Gérard LATINIER.

Madame Lucie CLOUARD a été nommée Secrétaire de Séance.

Une étude a été réalisée sur les intérieurs de l'église Saint-Jean,
cette étude permettant de faire le diagnostic de l'état sanitaire
des ouvrages afin, au vu des désordres recensés, d'élaborer un
programme de travaux de restauration.

Cette dernière restauration, qui fait suite aux travaux de
restauration de la couverture et de la charpente de la nef,
permettrait de rouvrir l'édifice.

Il est donc proposé de restaurer et de restituer tous les
parements verticaux de l'église dans leur état XIXème siècle, de
déposer les voûtes en plâtre pour installer une charpente
lambrissée dans la nef et une voûte en plâtre dans le chœur.

La Ville de L'Aigle a confirmé à la DRAC sa volonté d'engager ces
travaux en 2022 sous réserve, compte tenu du montant des
travaux estimés auquel s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre
et de contrôle, d'obtenir un retour positif des financeurs
sollicités pour que l'autofinancement de la commune reste en
adéquation avec ses capacités financières.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 16 FEV. 2022

Publié

le : 16 FEV. 2022

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Cette opération fait l'objet d'une autorisation de programme approuvée lors du vote du budget primitif 2022.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Montant	En € HT	Financeurs	En €	Taux
Travaux (1) :		DRAC (2)	75 755,00	14,45 %
Lot 1 - Maçonnerie	88 332,00	Conseil départemental	20 000,00	3,81 %
Lot 2 - Peintures	164 841,00	DSIL ou DETR	104 883,00	20,00 %
Lot 3 - Fluides électricité/gaz/chauffage/plomberie	138 696,00	Sauvegarde de l'Art Français	10 000,00	1,91 %
Lot 4 - Menuiserie	68 100,00	Autofinancement	313 779,00	59,83 %
Actualisation, divers et imprévus (5 % du montant HT des travaux)	22 998,00			
Contrôles (SPS et technique)	10 050,00			
Maîtrise d'œuvre (6,5 % du montant HT des travaux + imprévus)	31 400,00			
TOTAL	524 417,00	TOTAL	524 417,00	100,00 %

(1) – Cette estimation est celle de l'étude réalisée (diagnostic rédigé en avril 2021)

(2) – Les travaux correspondants au lot 3 ne sont pas éligibles à la subvention DRAC. Celle-ci est calculée au taux de 20 % sur les seuls travaux éligibles augmentés des 5 % correspondant à l'actualisation des prix, divers et imprévus.

Le Club des Mécènes de l'Orne sera aussi sollicité au titre des décors peints du chœur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme CLOUCHÉ)**

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour la restauration des voûtes, des murs intérieurs et des travaux de réseaux de l'église Saint-Jean à L'Aigle ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs visés dans ce plan et à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



(Handwritten signature in blue ink)

Philippe VAN-HOORNE